

## **Lectures Critiques**

## Les cathares, ça n'existe pas!

par Annie CAZENAVE

Jean Paul Rehr, contributeur au dernier cahier de Fanjeaux, n°55, a fait bénéficier les lecteurs de la revue *Raison présente* de ses connaissances sur le même sujet, la grande enquête de l'Inquisition en Lauraguais, contenue dans le manuscrit 609 de la Bibliothèque municipale de Toulouse : « *L'Inquisition entre deux mondes* ».

Ces deux mondes sont évidemment le politique et le religieux, entremêlés. Après avoir étudié la problématique des historiens sur ce manuscrit, Rehr décrit son « approche nouvelle ».

Il commence par situer l'Inquisition, sans préciser qu'elle est un tribunal, certes spécial, mais qui applique une procédure : « C'est une étendue sans limites du fanatisme religieux, elle utilise des méthodes tyranniques incluant la torture et la mise à mort ». Au XXème siècle s'est posé le problème en général du fanatisme religieux qui freine le progrès de l'humanité. En somme, c'est une opération coloniale, comme on le voit dans les possessions espagnoles du Nouveau monde. L'Inquisition a été créée directement par le pape au XIIIème siècle, et elle fait partie des devoirs pastoraux des dominicains. Car « le catharisme est une secte dualiste, particulièrement gênante en Languedoc. Là, les églises catholiques s'étaient vidées, les hérétiques ayant bâti une contre-église avec ses évêques et ses prêtres ». Ce qui a entraîné une Croisade. « Lorsque vingt ans plus tard, en 1229, fut signé le traité de Paris plusieurs rois (sic) et des milliers et des milliers de non-combattants et d'hérétiques (sic) avaient trouvé la mort et de nombreux nobles qui avaient soutenu les Cathares (faidits) avaient été chassés de leurs terres par des nobles venus d'Île-de-France. Le traité obligeait le comte de Toulouse à extirper de ses terres les résidus de l'hérésie cathare ».

Après cet exposé légèrement approximatif vient une phrase qui le contredit : « Le problème posé pour l'étude de l'Inquisition est que les cathares n'ont pas existé ».

Et notre historien d'entreprendre de justifier sa thèse par l'étude de l'enquête en Lauraguais, « plus grande enquête inquisitoriale connue », dont il se dispense de préciser qu'elle a été entreprise après que la terre a été proclamée « *integraliter corrupta* ». Il l'ignore peut-être, d'ailleurs, puisqu'il trace la vision d'un peuple qui va vers Toulouse « à pied, à cheval ou en charrette » alors qu'à l'inverse les inquisiteurs sont allés enquêter sur place, de village en village, pour faire défiler devant eux la population entière, jeunes et vieux, les garçons depuis l'âge de quatorze ans, les filles de douze ans, et les interroger individuellement sur ce qu'ils savaient de l'hérésie.

La plupart commençaient par jurer qu'ils n'en savaient rien, bien entendu. Il faut être naïf pour croire qu'ils allaient se jeter d'eux-mêmes dans la gueule du loup. Jean-Louis Biget, pour avoir constaté qu'en 1299 à Albi, seulement 3 ou 4% de la population avouait un penchant pour l'hérésie (ce qui, après un demi-siècle d'exercice de l'inquisition, peut au contraire paraître remarquable) a commis l'imprudence de prendre au pied de la lettre les affirmations des villageois de Verdun, tous totalement innocents. S'il avait continué de lire le registre, il se serait aperçu que les villageois, parmi lesquels ont témoigné leurs propres Bons Hommes, ont été forcés de reconnaître qu'ils avaient menti en bloc, sur l'ordre de leur seigneur, qui, confondu, y a laissé sa seigneurie pour aller au Mur. Les inquisiteurs ne sont pas dupes, et savent fort bien que leur registre consigne des mensonges, qu'ils vont s'efforcer de faire avouer, et d'abord briser les pactes de silence : plus subtile que la torture, la persuasion est plus efficace ; sous la pression, le plus faible avoue, et fatalement dénonce ses complices, qui à leur tour sont forcés d'avouer. Face à l'inquisition le milieu villageois, d'abord opaque, se désagrège peu à peu. Dans le manuscrit se lit l'effondrement progressif de la communauté.

Ce n'est pas l'optique de Jean-Paul Rehr. Il commence par l'historiographie : Bossuet n'étant pas parvenu jusqu'à lui, il débute par Ch. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Albigeois ou Cathares (1848)*. Strasbourgeois, l'historien protestant cite le rhénan Ekbert de Schonau, « car il croyait, comme beaucoup d'historiens le croient toujours, que les hérétiques de Rhénanie dans les années 1140 étaient les mêmes que ceux qui ont provoqué la Croisade des Albigeois soixante ans plus tard. La théorie était déjà vieille d'une génération et établie comme un fait historique quand le manuscrit 609 fut catalogué comme preuve de l'existence des cathares ».

Puis en 1910, « selon l'influent Célestin Douais », le registre rendait compte d'une « enquête sur l'état religieux du pays prouvant l'existence des cathares ». La plupart des historiens adoptaient cette théorie, vieille de cent trente ans : car souvent c'étaient « des clercs, comme Douais ». Aucune mention de Molinier, protestant, ni bien sûr des conflits entre catholiques et protestants sur l'arrière fond politique des luttes autour de la Séparation de l'Église et de l'État.

Dans les années 1960 apparaissent des recherches historiographiques « portant sur la vie quotidienne des gens ordinaires » : on attendait Nelli. Non, Rher cite l'école des Annales (qui n'a rien à y voir) pour expliquer l'intérêt du public envers *Le bûcher de Montségur* de Zoé Oldenburg et « le docudrame de 5 heures diffusé par la télévision nationale française » (1966). « Cet intérêt pour les cathares continue d'être alimenté par les ouvrages des érudits locaux du Sud-Ouest comme l'avocat Jean Duvernoy et le journaliste Michel Roquebert ».

Comme, probablement, ceux-ci ne s'en étaient pas aperçus, Rehr explique : « Le manuscrit 609 et la *poignée* (sic) d'autres registres d'inquisition sont exceptionnels par le fait qu'ils sont l'unique témoignage direct de la vie quotidienne de l'époque médiévale ». Désolée : ce sont des actes de procédure, rédigés en langage juridique, l'unique – et exceptionnel - témoignage sur la vie quotidienne se trouve dans le registre de Jacques Fournier, édité par Jean Duvernoy.

Mais voilà qu'arrive le tournant du siècle et le tournant de l'histoire : Monique Zerner et son colloque *Inventer l'hérésie* (1999). Elle estime : « Les sources ne sont pas des rapports objectifs sur l'hérésie ». Et le *Concile de St-Félix* « considéré par beaucoup comme un faux ». Jacques Dalarun, membre de l'Institut et directeur de l'Institut d'Histoire des textes, a prouvé par une étude codicologique rigoureuse l'authenticité du concile.

Enfin Malherbe vint : Mark G. Pegg, de l'Université de Princeton, a analysé les dépositions réunies dans le manuscrit 609 « en tant qu'historien anthropologique » et en a tiré des vues radicales. En effet : la vision d'un village médiéval occitan par Pegg, et Rehr à sa suite, contient de quoi surprendre ; il constate, comme c'est curieux, que ce village est composé de paysans et d'artisans, de tous âges, et de leurs familles. Il s'étonne d'y voir des nobles, moins nombreux, (sans remarquer la coseigneurie).

Cependant il constate aussi un manque, qu'il interprète. Jamais n'apparaît le terme « cathare » : ce mot savant est, sans doute, ignoré d'eux-mêmes. Mais que signifient heretici induti (hérétiques revêtus) ou : « ami de Dieu » ? Sans leur prêter attention, il remarque l'existence de boni homines, qu'il assimile à des notables, ce qu'ils étaient souvent en effet : les serments de fidélité sont signés des mêmes noms, preuve de leur importance. Le mot est équivoque, certes. Mais leur rôle ne l'est pas : ces boni homines sont « conseillers, médiateurs, prononçant des sortes de prêches ou effectuant certains rituels auprès des mourants ». Que lui faut-il de plus ? Que sont donc ces prêches et ces rituels ? De leur rôle découle leur prestige : ainsi, deux adversaires, tous deux croyants, étaient montés à Montségur pour demander à Bernard Marty d'arbitrer leur querelle. Et si les boni homines ne sont pas des religieux, que sont alors les bonae feminae ? De plus, le terme « adorer » ne lui inspire aucune question. Déduire de l'absence d'un mot l'inexistence d'une réalité est excessif, et récuser la notion d'hérétique est commettre un anachronisme : il ne s'agit pas de juger selon nos critères, mais d'essayer de comprendre la mentalité médiévale.

Rehr remarque d'ailleurs : « La plupart étaient restés dans leurs villages, jusqu'à ce qu'ils eussent été forcés de vivre en nomades ». Pourquoi donc fuir, si ces *boni homines* étaient tout simplement des bonnes gens ? Il constate que « vers les années 30, on les a entendu parler des sacrements : « baptême, mariage, résurrection » (sic) et « qu'il n'y avait à ce sujet aucune cohérence dans le message des *boni homines* » : ceci parait une évidence !

Il conclut : « Pegg professe que les historiens des religions ont construit des cathares à partir des *boni homines* et des *bonae feminae* : ce qui a transformé ces individus en hérétiques ; ce qui a transformé l'accusation en réalité, c'est la violence de la Croisade des Albigeois et la persécution des inquisiteurs » : ceci est parfaitement exact, il n'y avait pas d'hérétiques avant qu'ils fussent déclarés tels, ce qui ne signifie pas qu'ils n'existaient pas : Sinon, « l'échec du glaive spirituel » n'aurait pas entraîné le recours au « glaive matériel ». Avant la Croisade, les *boni homines* étaient parfaitement tranquilles dans leurs villages. Personne n'aurait eu l'idée de se réfugier à Montségur.

Pegg repère un schéma dans les dépositions : un lieu, où un événement s'est produit ; les acteurs, « hérétiques », et les autres personnages impliqués, y compris le témoin ; l'action hérétique, et une date. En fait, il constate que le notaire a mis en forme la déposition du « témoin » selon l'interrogatoire mené par l'inquisiteur. Il distingue cependant les acteurs, « hérétiques », des assistants, dont le témoin, qui dénonce. Mais sans discerner la plus ou moins gravité de l'événement, ni l'observance d'un rite.

Rehr considère qu'une tendance se dégage : a/ les mêmes récits se répètent dans les dépositions, incriminant : b/ de petits groupes de personnes dans chaque village. Par hasard, ces petits groupes ne seraient-ils pas une assemblée de croyants ?

Ici, que le lecteur me pardonne : c'est du Coluche. On ne voit pas à quoi d'autre comparer une aussi profonde réflexion. Un tel degré d'incompréhension, éliminer ainsi la pensée et les actes, le courage ou la lâcheté, l'opiniâtreté ou le remords, la raison d'être de personnes réelles qui risquaient leur liberté ou même leur vie, ne mérite que le silence ...